

3/ Affectation du résultat 2018 – M14

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2018, il propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

| | Euros |
|---|----------------------|
| 1) Détermination du résultat à affecter | |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté 2017 | 0 |
| Résultat de la section de fonctionnement 2018 | + 49 259.63 |
| Résultat à affecter | = + 49 259.63 |

| | |
|---|----------------------|
| 2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement | |
| Résultat d'investissement antérieur reporté 2017 | - 201 453.21 |
| Résultat d'investissement 2018 | + 162 413.49 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2018 | = - 39 039.72 |
| | + |
| Restes à réaliser en dépenses au 31-12-2018 | - 51 135.91 |
| Restes à réaliser en recettes au 31-12-2018 | + 49 088.00 |
| Besoin de financement investissement | - 41 087.63 |

| | |
|---|-----------|
| 3) Affectation du résultat | |
| Comptes 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé " | 41 087.63 |
| Compte 002 "Report à nouveau excédentaire " | 8 172.00 |

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi que le report à nouveau de l'exercice 2018 comme ci-dessus exposé.

Adopté à l'unanimité

4/ Contributions directes : taux taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de fixer les taux des taxes locales avant le 31 avril 2019.

Il propose d'augmenter les taux de 5 %.

Le Conseil municipal :

DÉCIDE d'augmenter les taux de 5 % comme suit :

- **taxe d'habitation** 11.24 % + 5% = **11.80 %**
- **taxe foncière bâtie** 12.85 % + 5% = **13.49 %**
- **taxe foncière non bâtie** 39.61 % + 5% = **41.59 %**

Avec 9 voix « pour », 2 voix « absentions »

5/ Vote budget primitif 2019 – M14

Le Conseil Municipal examine le budget primitif 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 483 040.00 €

Recettes : 483 040.00 €

Investissement :

Dépenses : 1 145 341.55 €

Recettes : 1 145 341.55 €

Adopté à l'unanimité

6/ Programme de voirie 2019– choix de l'entreprise

Monsieur Jean-Claude BARRET présente au Conseil Municipal les estimations, produites par les entreprises E 26, COLAS et SCR constructions routières, concernant les travaux de voirie à envisager en 2019, à savoir :

- E26 21 950.00 € HT
- COLAS 19 967.50 € HT
- SCR 19 972.50 € HT

Il propose de choisir l'entreprise la mieux-disant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal

- **RETIENT** l'entreprise SCR Constructions Routières, se révélant la mieux-disant
- **ACCEPTE** les estimations de l'entreprise SCR Constructions Routières pour un montant proposé de 19 972.50€ HT soit 23 967.00 € TTC ainsi établies pour le programme de voirie 2019.
- **SOLLICITE** l'aide du Département dans le cadre de la dotation cantonale voirie 2019
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

7/ Approbation du plan de financement Schéma Directeur d'Eau Potable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Drôme a été désigné comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour du schéma directeur d'eau potable et la recherche de nouvelle ressource en eau.

Le programme d'étude consiste en la réalisation de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable réalisé en 2014 pour tenir compte de la diminution importante de la ressource en eau. La ressource actuelle n'est plus suffisante pour répondre aux besoins de la commune.

Le programme consiste :

| <i>Nature des études</i> | <i>Montant € HT</i> |
|--|----------------------------|
| Assistant maîtrise d'ouvrage | 4 785.00€ |
| Mise à jour schéma directeur d'eau potable | 16 700.00€ |
| Télégestion | 13 000.00€ |
| Etude de recherche en eau | 5 000.00€ |

Le montant s'élève à 39 500 € HT (arrondis). Monsieur le Maire donne lecture du programme d'étude au conseil municipal.

Cette étude est susceptible d'être financée à hauteur de 80% par le Conseil Départemental.

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement, le montant Hors Taxe de l'opération étant établi à la somme de 39 500 € HT.
- **SOLLICITE** les financements les plus élevés possibles auprès du Conseil Départemental pour l'ensemble de l'opération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération

Adopté à l'unanimité

8/ Achat pack d'heures pour conseils d'avocat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de faire appel à un avocat afin qu'il le conseille sur certaines démarches et/ou dossiers juridiques, administratifs. Maître Faiçal LAMAMRA a fait part de ses propositions de tarifs.

Monsieur le Maire propose d'acheter un « pack d'heures » entre 10 et 15 heures à Maître Faiçal LAMAMRA pour un montant respectivement de 1600 € HT

Le temps de travail sur chaque affaire sera décompté au fur et à mesure du total des heures, au cours de l'année.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** de recourir aux services de Maître Faiçal LAMAMRA pour 10 heures au prix de 1600 € HT, sous réserve de la non limitation dans le temps.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches se rapportant à cet achat et à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

FIN DES DELIBERATIONS.

URBANISME

- Dépôt permis de construire : Quartier la Croze terrain Brun Dignac.

Questions diverses

- **Projet école** : Propriétaire du terrain Mme Béatrice MEGE/MOREL, une rencontre est prévue courant avril semaine 17.
Lecture faite du compte rendu de la visite avec les différents partenaires
- **CaféBibliothèque** : Plusieurs arrêts de Monique Fournier, lecture du courrier envoyé par le Maire et la Présidente de la bibliothèque
- **Bilan de l'AG de la bibliothèque**
- **Lecture du mail de Jean-Pierre TOURRATON.**
- **Lecture du courrier** de Monsieur le Maire du 9 avril 2019 modifiant la liste des mandataires et retirant la délégation à Mme Jacqueline ThuryBouvet et Mme Christiane Jannoyer

INFO : Eau SMRD le 7 mai à Pontaix de 10h à 12h,

Séance Levée à 1h40